

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL

Séance du 18 mars 2022

Délibération N°22CP-519

Objet	Avenant N°2 au Plan Régional d'Investissement dans les Compétences et Convention financière 2022
Budget par Activité	JEUNESSE, EMPLOI, FORMATION / Faciliter l'accès à l'emploi par la formation professionnelle / Financer les formations continues pour les demandeurs d'emploi

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL
GRAND EST DÉCIDE**

Vu la délibération du Conseil Régional N°22CP-519 du 18/03/2022 portant délégation de compétences à la Commission Permanente,

Vu l'avis émis par la Commission Formation Professionnelle du Conseil Régional,

- **d'approuver** l'avenant n°2 au Pacte régional d'investissement dans les compétences signé le 7 janvier 2019 pour la période 2019-2022 joint en Annexe 1, et **d'autoriser** le Président du Conseil Régional Grand Est à le signer ;
- **d'approuver** la convention financière 2022 entre l'Etat et la Région Grand Est au titre du Plan Régional d'Investissement dans les compétences, jointe en Annexe 2, et **d'autoriser** le Président du Conseil Régional Grand Est à la signer ;

- **d'approuver** les 2 conventions d'échanges de données avec Pôle Emploi relatives au statut de demandeurs d'emploi de longue durée dans le cadre de l'exécution du PACE métiers en tension jointes en annexes 3 et 4 et d'autoriser le Président à les signer.

Strasbourg le 18 mars 2022,

Le Président du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. ROTTNER', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean ROTTNER